

Date : 29 septembre, 2017

**Modification du mode de calcul de la marge du contrat à terme sur acceptations
Bancaires Canadiennes de trois mois (BAX)
et
Format du fichier des exigences de marges sur les contrats à terme de la
Division de la Réglementation de la Bourse de Montréal Inc.**

Suivant l'annonce de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la CDCC) et l'avis aux membres [137-17](#), la Bourse est fière d'annoncer la modification à la méthode de calcul des exigences de marges pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX).

De plus, selon le circulaire [138-17](#), dès le 1^{er} novembre 2017, La Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la Division) publiera un format du fichier des exigences de marges, qui s'avère être le nouveau format pour le fichier des exigences de marges sur les contrats à terme (nouveau format). Le nouveau format sera disponible sur le site web de la Division (https://reg.m-x.ca/fr/regulation/futures_margins).

Pour toutes questions ou préoccupations, veuillez SVP communiquer Giancarlo Percio aux coordonnées ci-dessous:

Giancarlo Percio

Courriel : giancarlo.percio@tmx.com

Merci,

Centre d'assistance technique

Sans frais : 1-877-588-8489

Téléphone : 514-871-7872

Courriel : samsupport@tmx.com

